



CABINET DU PREFET –Service de la communication interministérielle

Lyon, le mercredi 2 octobre 2013

## "Emploi" COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LES EMPLOIS FRANCS ARRIVENT DANS LE RHONE !

François Lamy, ministre délégué à la Ville, a annoncé récemment l'extension du dispositif expérimental des emplois francs à de nombreux nouveaux sites. Le territoire de l'agglomération lyonnaise a été retenu dans le cadre de cette deuxième vague.

Les emplois francs, lancés en juillet dernier sur 10 premiers sites, dont un en Rhône-Alpes (l'agglomération grenobloise), ont pour ambition d'aider les jeunes résidant en zone urbaine sensible (ZUS) à accéder à des emplois durables et de qualité. **Ce dispositif contribue à lutter contre les discriminations dont sont parfois victimes les jeunes habitant dans les quartiers dits sensibles lorsqu'ils recherchent un emploi.**

Pour toute embauche en CDI à temps plein d'un jeune de moins de 30 ans résidant en ZUS depuis au moins six mois et ayant connu au moins 12 mois de chômage dans les 18 derniers mois, **l'entreprise bénéficiera d'une aide forfaitaire de 5 000 euros**. Cette aide financière concernera prioritairement les entreprises du secteur marchand.

L'ensemble des ZUS de la communauté urbaine de Lyon seront désormais concernées. Ainsi, les jeunes résidant dans les différentes ZUS des communes de Bron, Décines-Charpieu, Fontaines-sur-Saône, Givors, Grigny, Lyon 1er, 3e, 7e, 8e, 9e, Meyzieu, Oullins, Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Villeurbanne pourront mettre en avant auprès des employeurs l'aide financière spécifiquement attachée à ce dispositif.

Il est possible de vérifier la localisation d'un immeuble en ZUS en quelques clics grâce au site <http://sig.ville.gouv.fr>

L'objectif fixé par le Gouvernement est la signature de 20 000 emplois francs sur l'ensemble des sites expérimentaux d'ici 2016, date à laquelle le dispositif sera évalué en vue de sa généralisation éventuelle à l'ensemble du territoire national.

Le Préfet du Rhône Jean-François CARENCO installera prochainement un groupe d'action spécifique sur ce sujet, afin de proposer cette mesure aux jeunes chômeurs, d'aller chercher les emplois nécessaires auprès des entreprises et d'effectuer le rapprochement offre / demande. Pôle Emploi sera au cœur de ce dispositif.

Contact presse : Communication interministérielle : Pascale Savey – 04 72 61 65 27 / Luc Perrachon 04 72 61 60 54